

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Election partielle du Bureau et élection du Vice-Président du Bloc communal

Le 22 juin 2023, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en présentiel sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 16 juin 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu les statuts du Syndicat Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu la délibération en date du 22 juin 2023 approuvant l'élection de Mme Anne HERY LE PALLEC en tant que Présidente du syndicat de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu la candidature de M. Serge QUERARD, délégué titulaire CA Rambouillet Territoires, enregistrée pour le siège de Vice-président devenu vacant à l'issue de l'élection de Mme Anne-Héry LE PALLEC en tant que Présidente du Syndicat ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité syndical ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PROCEDE à l'élection partielle du bureau composé du Premier vice-président et des huit vice-présidents

Vice-président du Comité syndical :

1er tour de scrutin :

Nombre de votants :14

Suffrages exprimés :31

Majorité absolue : oui

M. Serge QUERARD qui a obtenu 31 voix est proclamé Vice-président du Comité syndical.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.



Seine et Yvelines
Numérique

Présidente du Comité
Syndical Seine-et-Yvelines
Numérique

Mme Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2023-CSSYN-012-3

Election partielle du Bureau et élection du Vice-Président du Bloc communal

Président de séance : Madame Anne HERY LE PALLEC

Présents : 8

Mme Jessica BULLIER, M. Bruno CORADETTI, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Eric NAUDIN ; M. Jean-Marie TETART.

Pouvoirs : 8

Mme Sonia Brau à Mme Bullier
Mme Nathalie Léandri à M. Daniel Courtès
M. Bertrand Coquard à Mme Ghislaine Haueter
M. Laurent Richard à Mme Ghislaine Haueter
M. François Garay à M. Benoit Pouyet
M. Patrick Stephanini à M. Querard
M. Jean-Michel Fourgous à M. Eric Naudin
M. Denis Larghero à M. Jean-François Raynald

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité